



PB-PP1B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

N° 7

LE *magazine* DES LOCATAIRES



Au fil des saisons,
entraide et vigilance

Edito et actualités	Page 3
C'est de saison ! Le changement climatique et ses conséquences	Page 4
Partenariat La régie des quartiers Inersambre	Page 8
Conso La propreté publique : attention aux amendes !	Page 12
À votre service La commune de Farciennes fait peau neuve Le ramassage Tibi	Page 15 Page 15
Contact SLSP	Page 16

Chers locataires,

Au fil des saisons, notre quotidien évolue... et les défis qui l'accompagnent aussi. Les épisodes de fortes chaleurs, de plus en plus fréquents, nous rappellent que le changement climatique fait désormais partie de notre réalité. C'est pourquoi cette édition vous propose quelques conseils pratiques pour mieux préserver la fraîcheur de votre logement et améliorer votre confort durant l'été.

Parce que bien vivre en collectivité passe aussi par la solidarité, nous avons souhaité mettre à l'honneur notre partenariat avec **Inersambre**. Les équipes de la Régie des Quartiers accomplissent chaque jour un travail remarquable au service de nos quartiers et de leurs habitants. Leur engagement et leur proximité constituent une véritable richesse dont nous sommes fiers.

Enfin, préserver la propreté de nos quartiers est l'affaire de tous. Grâce aux nombreux services mis à notre disposition, chacun peut contribuer à maintenir un cadre de vie agréable. Les incivilités peuvent être sanctionnées, mais c'est avant tout le respect de notre environnement et de nos voisins qui doit guider nos actions.

Ensemble, continuons à faire de nos quartiers des lieux où il fait bon vivre, dans le respect de chacun.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Pauline Prös
Présidente de l'Organe d'Administration

ACTUALITÉS



En juin dernier, Sambre et Biesme a inauguré deux logements à Aiseau, construits par la société Thomas et Piron. Ces deux maisons sociales comportent 3 chambres et ont un PEB A, le label le plus performant au niveau énergétique.

Pour les futurs locataires, cela signifie d'une part une réduction des consommations énergétiques et des dépenses et d'autre part, un confort thermique constant.

Le projet a été financé à plus de 50 % par l'Europe et la Wallonie. Un second projet se concrétisera sur Farciennes prochainement.

Elles seront attribuées dans les prochains mois selon la législation en vigueur.

Le changement climatique et ses conséquences



QU'EST-CE QUE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Le climat de la Terre a toujours connu des cycles naturels de changement, en fonction de la quantité d'énergie solaire absorbée par l'atmosphère. Mais au cours des dernières années, le pétrole, le gaz et le charbon ont alimentés les maisons, les voitures et les usines. Ce sont ces gaz qui entraînent un réchauffement des températures sur Terre.

Vidéos explicatives :

C'est quoi le changement climatique ?



Le réchauffement climatique expliqué aux enfants



COMMENT ATTÉNUER CES EFFETS AU QUOTIDIEN ? CHAQUE GESTE COMPTE !

Chacun peut réduire son empreinte carbone, c'est-à-dire la quantité totale de gaz à effet de serre émise. Elle s'exprime en

tonnes d'équivalent CO₂. En quelques sortes c'est la pollution générée par l'activité d'une personne.

Quelques conseils pour réduire son empreinte carbone :



Favoriser un quotidien énergétiquement efficace : ne pas laissez d'appareils tels qu'un ordinateur ou une télévision en mode veille, privilégiez les ampoule LED, baissez le chauffage d'un degré, ... Les panneaux solaires que la SLSP commencent à placer sur les logements aident à produire et consommer sa propre électricité.



Rendre vos trajets du quotidien aussi écologiques que possible : si la distance le permet, vous pouvez vous déplacer à pied, en vélo ou en trottinette. Pour des distances plus longues, les transports en communs, le co-voiturage ou encore les voitures partagées sont des alternatives moins polluantes.



Manger des produits locaux, de saison et moins de viande. L'empreinte carbone de la production de viande en Belgique pèse lourdement sur le climat, contribuant à hauteur de près de 2,63 kg de CO₂-équivalent par jour pour le régime d'un adulte, le bœuf et l'agneau affichant les bilans les plus élevés.



Essayer de limiter vos déchets, pensez aussi à utiliser une gourde et des pailles réutilisables. Achetez en vrac, évitez le suremballage. Acheter « durable », en privilégiant les achats utiles dont vous avez vraiment besoin, apporter toujours votre propre sac pour faire vos courses.



Réduire le recours aux documents en papier. Aujourd'hui de plus en plus d'institutions utilisent des formulaires en ligne et des applications. Si vous éprouvez des difficultés avec l'informatique, la plupart des communes proposent des ateliers pour lutter contre la fracture numérique.



Economiser l'eau : la production d'eau du robinet nécessite bien évidemment de l'énergie donc veillez à ne pas gaspiller l'eau. Par contre, consommer l'eau en bouteille est également source de suremballage.

QUELS SONT LES EFFETS DE CE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR NOTRE SANTÉ ?

Les vagues de chaleur provoquées par ce réchauffement global, entraînent déshydratation, coups de chaleur et épuisement ce qui a un impact néfaste sur la santé des populations.

L'AVIQ nous conseille :



ATTENTION !

LES BÉBÉS & ENFANTS EN BAS ÂGE

- ✓ N'abandonnez pas un bébé ou un enfant dans une voiture.
- ✓ Les enfants se déshydratent plus vite (surtout en cas de fièvre) qu'un adulte, hydratez-les plus que d'habitude.
- ✓ Protégez-les du soleil (chapeau, T-shirt, crème solaire...).



Numéro de dépôt légal D/2022/7646/20

LES SENIORS

- ✓ N'attendez pas une forte chaleur pour prendre contact avec votre médecin traitant, votre infirmière à domicile et/ou votre aide-soignant, surtout si vous prenez des médicaments.

PRÉVENTION OZONE

Même si les fortes concentrations d'ozone sont des phénomènes typiquement estivaux, il est nécessaire de réduire la formation d'ozone tout au long de l'année :

- ✓ utilisez les transports en commun ou votre vélo plus souvent,
- ✓ faites entretenir votre voiture régulièrement,
- ✓ conduisez calmement, sans accélérations ni freinages brusques,
- ✓ préférez les peintures à base aqueuse et les produits d'entretien sans solvants,
- ✓ faites entretenir votre chauffage une fois par an par un spécialiste.



En cas de fortes chaleurs, écoutez les médias.

PLUS D'INFOS ?

- www.aviq.be/fortechaleur
- www.awac.be
- www.irceline.be
- www.meteo.be

L'AVIQ À VOTRE ÉCOUTE !

- 0800 16 061 (appel gratuit)
- numerograttuit@aviq.be
- www.facebook.com/aviq.be
- www.aviq.be

SOYONS SOLIDAIRES

En présence d'une forte chaleur ou d'un pic d'ozone, soyez vigilants avec les personnes de votre entourage, et particulièrement avec les personnes les plus sensibles :

- bébés et enfants en bas âge,
- seniors,
- malades chroniques,
- personnes sous traitement régulier,
- personnes isolées.



QUELQUES CONSEILS en cas de fortes chaleurs et pics d'ozone...

- Je bois au moins 1,5 L d'eau ou thé, tisane, bouillon froid...
- J'évite l'alcool et les boissons sucrées.
- Je ferme les fenêtres, tentures, stores et volets pendant la journée et j'aère la nuit aux heures les plus fraîches.
- Je cherche l'ombre et me protège avec un chapeau, des lunettes, de la crème.
- Je mange régulièrement et en quantité suffisante.
- Si je dois fournir des efforts intenses, je les prévois de préférence tôt le matin ou le soir après 20 heures.
- Je prends régulièrement des nouvelles de mes proches plus fragiles.
- Je reste à l'intérieur aux heures les plus chaudes (de 11h à 15h).
- Je ne laisse jamais une personne et/ou un animal dans ma voiture en stationnement.
- J'hydrate et protège les personnes vulnérables (bébé, senior, etc.) de mon entourage.

JE VOIS QUELQU'UN FAIRE UN MALAISE J'APPELE LE 112

OZONE ET FORTES CHALEURS

SOYONS SOLIDAIRES



AIDONS LES PERSONNES ISOLÉES ET SENSIBLES QUI NOUS ENTOURENT !

TROUBLES LIÉS AUX FORTES CHALEURS

- ✓ Douleurs musculaires, crampes, spasmes.
- ✓ Faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration abondante, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements.
- ✓ Le « coup de chaleur » : l'organisme ne parvient plus à contrôler sa température, qui peut dépasser les 40°. La peau est rouge et sèche. La personne est confuse. Sans assistance médicale, le coup de chaleur peut mener jusqu'au coma.



LES PERSONNES ISOLÉES ET/OU ÂGÉES NECESSITENT D'AVANTAGE D'ATTENTION PAR TEMPS CHAUD.

TROUBLES LIÉS AUX PICS D'OZONE

- ✓ Essoufflement suite à des problèmes cardiaques et /ou respiratoires.
- ✓ Irritations des yeux.
- ✓ Maux de tête.
- ✓ Maux de gorge.

VIVRE AU QUOTIDIEN AVEC LA CHALEUR

1. Chercher l'ombre et la fraîcheur

Pour les jours de fortes chaleurs, la baignade est souvent un bon moyen de se rafraîchir ! Si vous ne disposez pas de piscine portative, vous pouvez chercher une zone de baignade. Quoi qu'il en soit, gardez vos enfants à l'œil pour éviter tout risque de noyade ou d'hydrocution.

Où se baigner ?

- Dehors : liste des lieux de baignade en Wallonie



- Dans une piscine communale, par exemple Sirena à Farciennes



COMMENT VENTILER MON LOGEMENT QUAND IL FAIT CHAUD ?

1. Que fait Sambre et Biesme pour aider le locataire à aérer le logement ?

Sambre et Biesme a installé des VMC dans certains logements. Une VMC simple flux renouvelle l'air intérieur en aspirant l'air vicié des pièces humides et en laissant entrer l'air neuf par des grilles dans les pièces sèches. Il ne faut surtout pas les boucher, même en cas de forte chaleur ou de grand froid. Aérer est indispensable pour votre santé !



Certains châssis disposent aussi de grilles de ventilation qui doivent rester ouvertes tout le temps. Il faut les entretenir régulièrement en enlevant la poussière délicatement. Il faut tout de même continuer à aérer les pièces.

2. Que peut faire le locataire ?

Il est important d'ouvrir les fenêtres minimum 10 minutes le matin et le soir non seulement pour aérer le logement et donc éviter l'humidité mais aussi pour permettre à l'air de circuler et ainsi réduire la température intérieure.



2. Bien conserver la nourriture

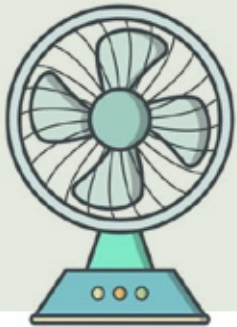
La conservation et la préparation des aliments restent aussi un point d'attention plus qu'important quand il fait chaud. Bien respecter la chaîne du froid, transporter et conserver les aliments dans des contenants réfrigérés, ne pas consommer un aliment qui est resté au chaud / au soleil (même une bouteille d'eau !) car il y a un risque de prolifération de bactéries !

Vidéo explicative :



Tout appareil portatif utilisé pour rafraîchir l'air (type ventilateur) est autorisé dans les logements.

Par contre il est interdit d'installer une climatisation fixée au mur/au plafond.



La Régie des quartiers Inersambre

Créée en 1995 à l'initiative du CPAS de Farciennes et de la Société de Logements « La Cité Farcienne » (aujourd'hui Sambre et Biesme), Inersambre est un organisme de logements à finalité sociale agréé par le Gouvernement wallon. Il compte deux services d'activités citoyennes implantés à Farciennes et à Aiseau-Prezles.

En 2025, la Régie des Quartiers a accompagné 132 personnes dans leur parcours professionnel (formation, orientation, bilan de compétences, formation au permis B, peine de travail, ...) et réalisé 49 ateliers au profit des habitants des deux communes.



Inersambre développe ses actions selon deux axes étroitement liés : l'action communautaire et collective au cœur des quartiers et la formation professionnelle de base.

En matière d'actions communautaires et de quartiers, nos projets se construisent sur base des besoins réels de la population de notre territoire d'activités : cafés papote, repair café, différents ateliers (vélo, écowatcher, permis de conduire théorique, logements) et l'accompagnement de locataires lors de travaux de rénovation.

Ces activités sont développées dans une logique partenariale basée sur le tissu associatif et public local (Communes et Plans de cohésion sociale, CPAS, Société de Logements,...) et avec les ressources du territoire (habitants, ...) ».



Depuis près de 15 ans, elle réalise aussi des permanences gratuites « orientation - formation » à destination des habitants dans les locaux du Pôle emploi de la Commune de Farciennes et dans ses locaux à Pont-de-Loup.

Enfin, ses services implantés au cœur même des cités sociales constituent aussi des services de première ligne et des lieux de confiance pour les habitants qu'elle réoriente vers les partenaires locaux.

La Régie des Quartiers est un maillon très important de la dynamique d'insertion socioprofessionnelle pour les habitants les plus éloignés de l'emploi. Elle développe des formations de base en bureautique, en peinture et petites rénovations du bâtiment ainsi que dans le secteur des espaces verts et du maraîchage. Celles-ci sont réalisées dans le cadre de contrats Forem et ne demandent pas de connaissances du métier. Les entrées en formation sont possibles toute l'année.

Depuis plusieurs années, elle collabore par exemple avec le CPAS et le PCS de Farciennes à la réalisation d'un potager urbain

comme lieu de remobilisation mais aussi de sensibilisation à une alimentation saine et locale.

Les chantiers formatifs d'utilité publique que la régie des quartiers réalise permettent aux stagiaires de toucher à une palette variée de métiers et donc réfléchir leur projet professionnel de manière concrète. Ces activités techniques se déroulent au cœur même des quartiers où la plupart d'entre eux résident. Ce programme de formation pratique de 35 heures par semaine est complété par une série d'activités en groupe (informations diverses, remise à niveau, ...) réalisées par la régie ou par un partenaire. Un accompagnement individualisé est aussi réalisé afin de co-construire avec le stagiaire un projet professionnel et/ou de vie réfléchi et réaliste dont il puisse devenir le porteur.

Les différents freins tels que le logement, la santé, les assuétudes, la situation administrative, ... sont travaillés avec le stagiaire afin de permettre une insertion en formation qualifiante ou à l'emploi durable.



PARTENARIAT

Présidée par Monsieur Benjamin SCANDELLA, la Régie se compose de 5 travailleurs dont une assistante sociale, une assistante administrative, deux formateurs et une coordinatrice.

Des informations sur les activités et les formations de la Régie peuvent être obtenues au 071/39.59.20, rue de la Sainte Face 2/2 à 6250 Pont-de-Loup, via ses réseaux sociaux ou sur www.inersambre.be.

Si vous souhaitez des informations sur les Régies des Quartiers wallonnes vous pouvez prendre contact avec Fédéré, la Fédération des Régies des Quartiers via son site internet : www.federe.be.



NOS PROCHAINES ACTIVITÉS :

Eco Watchers :

» le 3 septembre et le 6 octobre 2026
de 9h30 à 11h30
(salle du relais - CPAS Aiseau-Presles)

RÉDUIRE SES FACTURES D'ÉNERGIE ET FAIRE DES ÉCONOMIES ? C'EST POSSIBLE !!!

Participez à notre séance d'information ECOWATCHER et repartez avec un cadeau !

Le jeudi 3 septembre 2026 à 9h30
CPAS d'Aiseau-Presles
rue du Centre 79 (salle du relais)

INFOS ET INSCRIPTIONS :
071/74.10.91 OU
071/39.59.20

- échanger des trucs et astuces
- faire des rencontres
- bénéficier d'un mini audit
- gérer son énergie

Logos : inersambre, CPAS Aiseau-Presles, Empreintes, Avec le soutien de la Région Wallonie



Repair café à Pont-de-Loup :

» le 11 septembre et le 8 octobre
de 14h à 17h00
(inscription au 071/260.611 -
PCS Aiseau-Presles)

Café papote Farciennes :

» 25 septembre et 29 octobre
9h30 à 11h30

Café papote Pont-de-Loup :

» les 2, 14 et 28 septembre
de 13h30 à 15h30



Café Papote de Pont-de-Loup

La propreté publique : attention aux amendes

Action de sensibilisation des agents constatateurs communaux et environnementaux d'Aiseau-Presles en 2026

De manière régulière, les agents constatateurs communaux d'Aiseau-Presles vont organiser, en partenariat avec Sambre & Biesme, des actions de sensibilisation sur différents sites de la commune.

Ces campagnes auront pour objectif de prévenir les incivilités liées aux dépôts sauvages et de rappeler aux citoyens les principales dispositions du Règlement Général de Police (RGP). Les agents iront à la rencontre de la population afin d'informer, de répondre aux questions et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de respect de l'espace public et de protection de l'environnement.

Cette approche privilégiera le dialogue et la prévention avant la sanction. En renforçant la présence des agents sur le terrain et en développant une communication de proximité, ces actions contribueront à responsabiliser les citoyens et à préserver durablement la qualité du cadre de vie.



La première action a eu menée dans la Cité Ste Face à Pont-de-Loup en juillet 2026. Ont notamment été constatés plusieurs dépôts dont voici les photos. Quel dommage de salir ce beau quartier alors qu'un recyparc se trouve à quelques kilomètres seulement !



Les dépôts dont les auteurs auront été identifiés feront l'objet d'un constat. Une sanction administrative et financière sera appliquée.



Adresse du Recyparc :

» Rue Odon Godart à Farciennes

Ouvert du mardi au vendredi de 10h15 à 18h et le samedi de 9h15 à 17h30

Infos 0800/94234

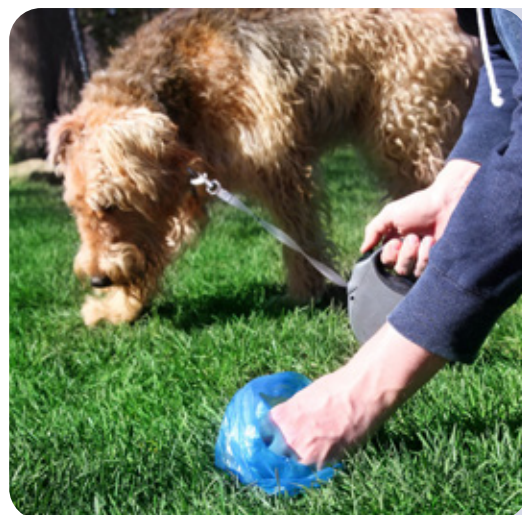


QUELQUES RAPPELS SUR LES DEVOIRS DU RIVERAIN EN MATIÈRE DE PROPRETÉ PUBLIQUE

(Source : règlement communal de police)

Article 107 §1. Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement*, du trottoir et du filet d'eau aménagés autour de la propriété qu'il occupe.

Article 108 Tout riverain d'une voie publique est tenu d'enlever les végétations spontanées* des filets d'eau, trottoirs ou accotements*.



Article 126 Toute personne, propriétaire d'un chien ou ayant celui-ci sous sa garde, est tenue, en cas de déjections de l'animal, de ramasser celles-ci et de nettoyer l'endroit souillé. Les personnes accompagnées d'un chien lorsqu'elles se trouvent dans la zone urbanisée, sont tenues, à la première réquisition de la Police ou de l'agent communal habilité, d'exhiber un sachet récolteur.

Article 127 Il est interdit aux propriétaires de chiens ou d'autres animaux et à toute personne ayant ceux-ci sous leur garde, de les laisser souiller de leurs déjections ou de leurs urines, les façades, trottoirs, soubassements ou seuils d'immeubles longeant la voie publique, les pelouses et chemins aménagés à l'intérieur des parcs et places publics, les mobiliers urbains ou privés ainsi que les véhicules de quelque type qu'ils soient.

Article 152 : Graffitis § 1. Est punissable d'une amende administrative quiconque réalise sans autorisation des graffitis sur des biens mobiliers ou immobiliers. § 2. Les faits visés par les sanctions précitées constituent un délit visé par l'article 534bis du Code pénal.

Article 153 : Dégradations immobilières §1. Seront punis d'une amende administrative ceux qui auront volontairement dégradé les propriétés immobilières d'autrui. §2. Les faits visés par les sanctions précitées constituent un délit visé par l'article 534ter du Code pénal.



Depuis plusieurs années nous ne pouvons plus louer la Maison de quartier à la rue du Wairchat à Pont-de-Loup. Ce local communautaire est constamment dégradé. Cela amène de l'insécurité dans le quartier. Si vous constatez des actes répréhensibles, appelez la police !

Merci pour votre vigilance.

La Commune de Farciennes fait peau neuve

Après les travaux de rénovation, l'Administration communale vous accueille à nouveau par l'entrée principale. Toutes les infos sur le site www.farciennes.be

Application mobile : Be 6240 !

Simple et pratique, elle vous permet de rester informé en temps réel de tout ce qui se passe dans votre commune :

- ✓ Actualités communales
- ✓ Agenda des événements
- ✓ Informations pratiques
- ✓ Découverte des partenaires locaux

Téléchargez dès maintenant Be 6240 :

App Store



Google Play Store



RAMASSAGE Tibi du quadrimestre



Report de collecte

Pas de report pour la période de septembre à décembre pour les communes de Farciennes et Aiseau-Presses

Jours de collecte des déchets résiduels (poubelles à puce)

Farciennes : le jeudi et Aiseau-Presses : le lundi

Dates de collecte PMC, verre et papier carton (V/P)

	SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
Aiseau-Presses	28	14 - 28	26	12 - 26	23	9 - 23	21	7 - 21
Farciennes	17	3 - 17	15	1 - 15 - 29	12	12 - 26	10	10 - 24

» Infos : www.tibi.be

JOURS DE FERMETURE

Lundi 28 septembre 2026	Lundi 7 décembre 2026
Vendredi 30 octobre 2026	Jeudi 24 décembre 2026
Lundi 2 novembre 2026	Vendredi 25 décembre 2026
Mercredi 11 novembre 2026	Jeudi 31 décembre 2026
	(+ Vendredi 1 ^{er} janvier 2027)

CONTACTS

La manière la plus directe pour poser une question simple est de nous appeler au **071/24.39.24**

Nos bureaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Pour toute situation plus complexe ou toute plainte, il est préférable de nous envoyer un mail sur **info@sambretbiesme.be** ou via notre site internet ou un courrier postal.

Notre boîte aux lettres est disponible à toute heure ainsi que notre site web : **www.sambretbiesme.be** sur lequel vous trouverez également des formulaires de contact.



Pour rester informé de nos activités et celles de nos partenaires, vous pouvez consulter notre **page Facebook** 

En cas d'urgence technique, en dehors de heures de bureau : **071/24.22.07**

Sont considérés comme problèmes urgents des interventions qui ne peuvent pas attendre la prochaine réouverture des bureaux étant donné un risque probable pour la sécurité ou la santé des locataires ou pour la salubrité de nos bâtiments : panne de chauffage en période de grand froid, fuite d'eau conséquente, inondation, panne de courant générale du logement, etc.



Animations du second semestre 2026 du Comité consultatif des Locataires et Propriétaires

Dates et heures	Activités et lieux	Contacts
Les dates et les heures seront communiquées ultérieurement par les comités sur leur page FB	Halloween au Louât à Farciennes	Martine Lambreghts 0474/59.27.55
	Noël des enfants avec les animaux au Louât	Martine Lambreghts 0474/59.27.55
5 décembre à partir de 13h	St Nicolas à la Cité solaire à Aiseau-Presles	Robert Staniewski 0477/56.37.55
	Festivités pour Noël à Pironchamps	Daniel Verbaert 0496 29 15 35



Plus d'infos sur les pages Facebook  :

Comité de quartier de la Cité solaire



Comité de quartier de Pironchamps

